REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—

2e SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12
1855-56

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1855

FRAGMENTS

DE

NUMISMATIQUE SÉNONAISE.

(2e ARTICLE.)

PL. VII.

I

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DE M. DE LONGPÉRIER (1) SUR QUELQUES POINTS DU 1er ARTICLE DE NOS FRAGMENTS DE NUMISMATIQUE SÉNONAISE (2).

Nous ne nous attendions pas à l'honneur d'être critiqué par l'un des princes de la numismatique, ce qui donne à nos yeux du prix au premier essai de notre inexpérience. Nous ne sommes pas de la catégorie de ceux qui persistent aveuglément dans leurs erreurs, et nous ne défendrons jamais les nôtres, lorsqu'elles nous seront démontrées.

Nous devons remercier d'abord M. de Longpérier de fournir en faveur de l'attribution à Sens du denier de Pépin SENOIS un argument qui nous avait échappé, savoir que le E est tracé dans un sens qui ne permet pas une autre lecture que celle que nous avons donnée nous-même.

Quant à la pièce mérovingienne de la cathédrale de Sens,

(1) *Revue numismatique de Blois*, 1854, p. 364 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 186 et suiv., pl. X.

si la *Revue de Blois* nous a fait dire EGLISI, c'est une erreur typographique; car notre manuscrit portait ECLISI, et nous voulions donner cette dernière leçon d'après un monument parfaitement conservé de la collection de M. le comte de Vesvrotte; nous avons obtenu depuis de la gracieuseté de ce numismate un dessin que nous reproduisons (pl. VII, n° 1).

L'honorable critique, passant ensuite à la question de savoir si les deniers SENNES sont frappés à Sennheim ou à Sens, perd complétement de vue que Sennheim est une localité sans importance (il n'en peut indiquer aucune autre dans les environs de Mayence), et que si ces deniers à monogramme sont de la deuxième partie du règne de Charlemagne, ainsi que l'admettent aujourd'hui un certain nombre de savants, cet illustre prince n'a fait forger des espèces que dans de grandes villes; ce qui n'est pas un argument en faveur de Sennheim. Nous sommes bien aise en passant d'appuyer notre système de l'opinion de Cappe qui déjà avant nous avait enlevé à Sennheim les deniers SENNES de la notice Rousseau, dans un supplément à son ouvrage intitulé : *Die Münzen der deutschen Kaiser und Koenige des Mittelalters* (Dresden, 1848).

M. de Longpérier soutient opiniâtrément que les deniers SENNES proviennent d'un atelier situé dans les environs de Mayence, à Sennheim ou ailleurs; nous dirons de nouveau qu'à l'époque carlovingienne, surtout sous Charlemagne et sous les deux rois qui le suivirent, le style n'est pas un guide infaillible, attendu l'uniformité qui existait alors dans la direction et l'administration des affaires de l'État. Les deniers SENNES offrent d'ailleurs avec les de-

niers contemporains de beaucoup d'autres ateliers, tout aussi bien qu'avec ceux de Mayence, une similitude de faire qui n'échappe à personne.

Quant au type, nous en faisons juges nos confrères, on n'en peut tirer aucune conséquence absolue qui soit complétement à l'abri de l'erreur. Des pièces SENNES (1) ont été trouvées en compagnie d'autres de Mayence, Arles, Bourges, Duerstede, Lyon, Marseille, Pavie, Trévise, Agen, Beziers, Girone, Ampurias, Milan, Melle, Narbonne, Quentovic, Toulouse, Tours, Orléans, Paris, etc. Que faut-il en conclure, si ce n'est que ces monnaies circulaient dans tout l'Empire? En conséquence il est parfaitement admissible que le type de la croix sur degrés ait plu à un graveur et que celui-ci l'ait reproduit; ce caprice d'imitation semble la chose la plus simple du monde, et les exemples ne manquent pas.

M. Lecointre-Dupont a donné dans la *Revue de Blois* (année 1840, pl. III, n° 1) un denier METALLVM où le C de CARLVS est vraiment presque imperceptible; c'était le seul exemple de cette singularité épigraphique, lorsque dans ces derniers temps on a trouvé un denier à monogramme de Trévise sur lequel le C de CARLVS est aussi petit (2). Est-ce qu'il pourra venir à la pensée de qui que ce soit de voir dans cette coïncidence autre chose que le signe d'une émission à peu près contemporaine et de dire que ces deux pièces sont d'ateliers voisins, puisqu'elles proviennent incontestablement l'une de Melle, l'autre de Trévise?

M. de Coster a publié dans la *Revue belge* (3) un denier

(1) *Revue belge*, 2e série, t. II, p. 378, n° 26.

(2) *Ibid.*, n° 27.

(3) *Ibid.*, p. 378, n° 32, pl. XIII, fig. 8.

à monogramme de Tun; la croix y est cantonnée de quatre croissants absolument comme sur un denier analogue de Bourges (1). La présence de ces quatre croissants est un fait non moins insolite et tout aussi remarquable que la croix posée sur des degrés; cependant jamais on n'ira chercher Tun dans les environs de Bourges et réciproquement.

Disons en passant que les fouilles de Duerstede ont fourni un denier SEN ✠ NES sur lequel les deux syllabes de ce mot sont séparées par une croisette (2); ce denier fait partie du cabinet de l'université de Leyde; ne peut-on pas dire que la croisette séparative remplace le O? Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce denier et d'autres où SENNES n'est pas coupé par une croisette ne représentent pas la croix sur des degrés, mais la croix simple; pour ces monuments, l'échafaudage de la croix haussée de Mayence croule complétement.

Quoi qu'il en soit, la prononciation du nom de Sens fait très-bien comprendre qu'un graveur d'alors ait cherché à le reproduire dans l'une de ses formes vulgaires; et d'ailleurs sur le même denier ne voit-on pas le nom de Charles écrit CARLVS, au lieu de CAROLVS? Est-ce que la raison qui a fait supprimer le O dans ce dernier mot n'est pas la même qui a pu le faire supprimer dans SENONES? Au surplus, la suppression du O n'était pas une chose inaccoutumée à l'époque carlovingienne, et pour n'en citer que deux exemples, nous dirons que l'on connaît des deniers

(1) *Revue belge*, 2e série, t. II, p. 375, no 5.
(2) *Ibid.*, p. 378, no 26.

de Carloman d'Auxerre où se trouve AVTISSIDER pour AVTISSIODERO (1), et que M. Cartier a donné dans la *Revue de Blois* un denier de Charlemagne frappé à Tours, sur lequel on lit TVRNIS pour TVRONIS (2).

M. de Longpérier nous fait une mauvaise querelle en prétendant que les annalistes que nous avons cités ne prouvent pas l'existence de la double appellation de SENONES et SENNES pour Sens à l'époque de nos deniers, et que notamment la chronique de Sainte-Colombe avait été écrite aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. L'éminent numismate du Musée du Louvre nous permettra d'avoir foi, avec beaucoup d'autres, dans l'opinion de M. Pertz; ce savant déclare qu'on peut fixer la composition du commencement de cette chronique aux premières années du IXe siècle; et cela résulterait encore, selon nous, de l'étendue des éphémérides, à partir de l'année 806 (3); partant les conséquences que nous en avons tirées ne sont pas dénuées de fondement et méritaient moins de dédain (4). De plus, nous relèverons une insinuation qui tend à nous présenter comme ayant omis, pour le besoin de notre cause, certains passages de cette chronique où le nom de Sens est écrit sans abréviation. Nous n'avons pas voulu, il est vrai, allonger la discussion par des citations

(1) Conbrouse, *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, Liste alphabétique des monnaies carlovingiennes*, nº 99.

(2) Année 1853, pl. XXI, nº 17.

(3) Nous avons trouvé l'emploi du mot SENNIS dans un document écrit de l'année 743, rapporté par Dom Bouquet, t. IV, p. 94 *E* et 95 *A*, sous le titre de : *Ex Zachariæ papæ epistola ad Bonifacium :* « tertium quoque Artberthum in civitate quae dicitur *SENNIS.* » — Apud Sirmundum, Conc. Galliæ, t. I, p. 547.

(4) *Bibliothèque historique de l'Yonne.* Auxerre, 1850, t. Ier, p. 199.

plus nombreuses que celles que nous avons faites, mais nous nous étions appliqué à reconnaître [1] que les appellations SENONES et SENNES et leurs composés à différents cas se trouvaient contemporainement employés, d'où nous avions conclu que le nom de la ville de Sens s'écrivait de deux manières et que SENNES était l'abréviation de SENONES; rien de moins contestable d'ailleurs, puisqu'il suffit de se reporter à la *Revue de Blois, loco citato*, et à la chronique même de Sainte-Colombe. Il demeure, ce nous semble, parfaitement admissible qu'à la même époque, en vertu, si l'on veut, de l'enfantement des noms modernes, le nom de notre ville se soit inscrit avec ou sans abréviation — et si dans des documents écrits on a employé sous la même année ou dans le même quart de siècle une forme de nom abréviative à côté de celle qui ne l'était pas, il n'y a rien que de naturel à penser que la même forme abrégée a pu être employée sur la monnaie; le denier de Pepin SENOIS est, de l'aveu même de notre contradicteur, un exemple que nous avons sous la main et qui nous autorise à dire que la monnaie ne repoussait pas les formules abréviatives.

SENNES donc n'est point le résultat du manque de place; ce n'est point une dénomination barbare; ce n'est point la conséquence de l'omission involontaire du O, ni d'une distraction du graveur; SENNES, M. de Longpérier le reconnaît [2], est la forme abrégée de SENONES, et nous ajoutons qu'elle a été intentionnellement employée pour exprimer que la monnaie qui la porte est sortie de l'atelier de Sens.

(1) *Revue numismatique de Blois.* Année 1854, p. 194 (3e alinéa).

(2) *Ibid.*, p. 367, *in fine.*

Lorsque nous faisions remarquer [1] l'absence du mot qualificatif de lieu sur les monnaies SENNES, comme nous les restituons à Sens, c'est naturellement le mot *Civitas* qui a dû se présenter sous notre plume; nous n'avions nullement à dire que Sennheim n'était pas une cité, et que Mayence était non-seulement une cité, mais la métropole de la première Germanie, ce que personne ne conteste.

M. de Longpérier paraît s'être donné la mission de rectifier les erreurs et les inexactitudes qu'il croit découvrir; c'est un noble exemple et nous ne saurions mieux faire que de le suivre : aussi nous permettrons-nous de signaler d'une part que la critique dont nous avons été l'objet est datée du mois d'août 1853, tandis que notre mémoire n'a paru qu'en octobre 1854; c'est une erreur typographique, certes ce n'est point un gros péché; mais cela prouve au moins que même les esprits les meilleurs et les plus distingués ne sont pas exempts d'imperfections, voire de celles qui proviennent de l'imprimeur. — Une autre erreur, c'est la lecture, telle que M. de Longpérier la donne, du revers d'une obole frappée au nom du comte Rainard. Nous avons en ce moment cette pièce sous les yeux et le O du nom de Sens n'est nullement réduit à l'état de point, car tout le monde peut lire distinctement ce qui suit : 7EOHHS CILVI; le O apparaît tout entier; ensuite on voit non pas un point, mais deux points placés comme nous venons de l'indiquer et semblant servir de jonction aux jambages de deux N consécutifs. — Enfin, nous l'espérons, M. de Longpérier consentira bien à dire laquelle de ses deux leçons est la bonne,

[1] *Revue numismatique de Blois*. Année 1854, p. 194, 4e alinéa.

savoir : celle qu'il donne sous le n° 122 de la notice Rousseau : RACIO ECLISI SENO — ACTELINVS MON ; — ou celle qu'il indique [1] dans ses « Observations » sur nos fragments de numismatique sénonaise : ACTELINVS MON — RACIO ECLI SENO —; le tout pour le même monument qu'il a eu entre les mains et qui appartient au Musée de Copenhague.

Nous avions écrit ce qui précède lorsque nous avons reçu un exemplaire des nouvelles considérations publiées par M. de Coster dans la *Revue belge* de 1855, sur des monnaies attribuées à Charlemagne, ce qui nous fait ajouter quelques lignes. Le savant numismate donne, au n° 6 de sa planche, un denier de Charlemagne à effigie portant au revers ✠ METALL. GERMAN avec les instruments du monnayage dans le champ. Ce précieux monument fait partie de la collection de la Société archéologique d'Utrecht et a dû être frappé dans quelque ville des bords du Rhin. S'il ne contenait pas l'indication de son origine germanique, Melle serait venu sans aucun doute s'en emparer. Le denier analogue de Louis le Débonnaire, avec METALLVM et les instruments du monnayage, a dû suivre de près celui qui a été frappé par son père. Si donc le METALLVM de Louis Ier appartient à Melle, comme M. de Longpérier l'indique lui-même sous les n°s 250 et 251 de la notice de la collection Rousseau, il faut avouer que le modèle a fait un voyage encore plus long, des bords du Rhin à Melle, que celui qu'aurait fait le type de la croix sur degrés de Mayence à Sens ou de Sens à Mayence.

(1) *Revue de Blois*. 1854, p. 364.

II

TRIENS INÉDIT DU MONÉTAIRE SIGOFREDUS.

Nous avons commencé nos fragments de numismatique sénonaise dans la *Revue de Blois* de 1854 et nous les poursuivrons avec patience, parce que nous sommes convaincu de l'utilité des monographies locales pour la description générale de toutes les monnaies françaises, œuvre d'ensemble d'une nécessité absolue, qui sera l'une des colonnes de l'histoire.

En vue de cet immense travail, une observation préliminaire et importante doit être faite, c'est que les numismates et les collectionneurs veuillent bien se renvoyer de pays à pays au moyen d'échanges, sinon les monuments eux-mêmes, au moins leurs empreintes et leurs dessins, de manière qu'il s'opère un premier rangement dont l'économie hâtera et facilitera la confection de l'œuvre.

Aujourd'hui nous avons à faire connaître plusieurs monnaies nouvellement retrouvées de l'atelier de Sens.

La première est un triens magnifique dont le dessin nous a été envoyé par l'honorable M. Fillon; cette monnaie d'un bon style et d'une conservation parfaite a été déterrée, il y a quelques mois, à la Baugisière, en compagnie de deux autres triens sans intérêt. Le prix exorbitant que demandait l'ambulant possesseur de cette pièce a empêché notre savant collègue d'en faire l'acquisition; du moins put-il obtenir une empreinte de ce curieux monument sénonais qu'il faut classer vers la moitié du VIIe siècle et dont voici la description :

SENONES C ✠ : Buste diadémé à gauche.

Rev. ✠ SIGOFRIDVS M. Dans le champ une croix à pied dont les 1er et 3e cantons sont ornés chacun de 2 besants irrégulièrement placés.

Or. — Poids : gr. 1.195 (23 ½ grains). — Diamètre : 15 millimètres. — Pl. VII, no 2.

Sigofredus est un nom de plus à joindre à la nomenclature des monétaires sénonais connus, *Antelinus, Muarversus* ou *Guarrersus*, et *Marcoaldus*. Il y a tout lieu de penser qu'avec le soin apporté aujourd'hui à recueillir et conserver ces précieux morceaux de métal, la liste locale dont nous suivons les progrès ne tardera pas à s'augmenter encore.

III

DENIER CAROLIN DE SENS, AVEC FIR.

Nous donnons sous ce paragraphe une variété que nous croyons inédite, au moins comme dessin, du denier carolin de Sens au temple.

✠ CARLVS RE ✠ FIR, grènetis au pourtour. Dans le champ et dans un cercle une croix carlovingienne cantonnée de 4 besants, un dans chaque canton.

Rev. ✠ SEN●NES CIVITAS, grènetis au pourtour; dans le champ un temple large, sur 2 degrés — le O de SENONES est complétement empâté, et la croisette de la légende surmonte le temple.

Ar. — Poids : gr. 1.50. — Diamètre : 21 millimètres forts. — Pl. VII, no 3.

Le flan de ce denier est plus large que celui des exem-

plaires ordinaires de la même catégorie; son style est un peu relâché.

Nous ne nous prononcerons pas définitivement sur l'attribution de ces pièces à la fin du règne de Charlemagne ou au règne de Charles le Chauve, laissant ce soin à de plus habiles; peut-être tirera-t-on d'utiles inductions de la comparaison de notre exemplaire avec les autres qui paraissent le précéder. Nous devons dire toutefois que le poids de la variété que nous publions est exactement le même que celui d'un denier analogue dont le flan est moins large et le style plus ferme. Enfin nous ajouterons que nous sommes ébranlé par les raisons que donne M. de Coster en faveur de l'attribution à Charlemagne des monnaies carolines de Sens au temple analogues à celle que nous venons de décrire (1). On peut admettre que Charlemagne dont certaines pièces, à Sens, présentent à la fois son effigie et le temple, ait fait frapper aussi des monnaies au temple et sans effigie. De plus, si nous mettons cette dernière catégorie à côté du denier à monogramme et au GRATIAD – REX (reproduit par le n° 4 de la pl. VII, et attribué à Charles le Chauve), nous inclinons à trouver le n° 3 de la même planche et les deniers analogues plus près de Charlemagne, pour le faire, que de son petit-fils.

L'original du n° 4 de notre planche fait partie de la collection de la Société des sciences historiques de l'Yonne.

(1) Le denier au temple de Sens, trouvé à Duerstede et dont j'ai conservé une empreinte, est un peu moins large que celui de M. Salmon; mais il offre avec celui-ci une telle analogie, pour la forme des lettres et pour le style en général, qu'ils semblent l'un et l'autre l'œuvre du même artiste. De C.

IV

OBOLE DE CHARLES LE CHAUVE.

Voici une obole de Charles le Chauve découverte près de Poitiers, à Bonnevaux, en compagnie d'autres monnaies dont M. Fillon a donné la nomenclature dans la *Revue de l'Ouest* (1). Le denier de cette obole est connu, il a été plusieurs fois publié et dessiné, mais l'obole n'avait pas encore paru.

L'exemplaire qui fait l'objet de ce paragraphe appartient à M. Bonsergent, bibliothécaire de la ville de Poitiers. Quelque mauvaise que soit sa fabrique, cette obole n'en présente pas moins un assez grand intérêt, non-seulement parce qu'à cause de son module, elle complète la série monétaire à laquelle elle se rapporte, mais surtout, parce que, comme point de comparaison, elle tendrait à faire remonter jusqu'à Charlemagne le denier au temple du paragraphe précédent.

✠ CTA D — I REIX entre deux grènetis, dans le champ monogramme de Charles par K.

Rev. SENONIS CVITAS entre 2 grènetis; dans le champ une croix carlovingienne dont les extrémités pointées accusent une imitation bourguignonne.

Obole d'argent. — Poids : gr. 0.92. — Diamètre : 16 millimètres. — Pl. VII, n° 5.

Les grènetis de cette obole, comme ceux du denier pré-

(1) Année 1855, p. 557.

cédent sur notre planche, sont confectionnés d'une façon singulière qui les fait ressembler à un fil garni de perles séparées et placées à des distances à peu près égales.

Comme sur toutes les pièces de Charles le Chauve frappées à Sens, nous trouvons REIX poux REX.

Le graveur, limité peut-être par le module, a mis CTA pour GRATIA; enfin c'est la première fois que nous voyons sur un monument de ce prince la formule SENONIS qui, à l'exception du denier du comte Rainard au temple et de l'obole qui fait l'objet du paragraphe suivant, est la seule employée à Sens à partir du roi Raoul.

Il est peut-être facile d'expliquer le style relâché de cette obole de Charles le Chauve en disant qu'elle fut la pièce d'épreuve de quelque apprenti monnayer et peut-être aussi cette monnaie négligée le fit-il repousser de la corporation à l'honneur de laquelle il aspirait.

V

OBOLE A MONOGRAMME DU ROI RAOUL.

✠ GRATIA D - I REX entre deux grènetis; dans le champ le monogramme de Radulfus.

Rev. ✠ SENONES CIVITAS entre deux grènetis aplatis; dans le champ une croix carlovingienne.

Obole d'argent. — Poids : gr. 0.58. — Diamètre : 16 millimètres. — Pl. VII, n° 6.

Le monogramme de cette pièce est remarquable; on y retrouve toutes les lettres de Radulfus. C'est la seule monnaie connue de Raoul qui représente un type semblable.

A Châteaudun, Paris, Saint-Denis, Orléans, Meaux, Beauvais, Waliar Castri ce prince emploie un monogramme simple composé sur le modèle du monogramme carolin; — à Langres un R dans le champ — à *Rinciud* un monogramme simple avec REX — à Soissons le mot REX seul. MM. Fougères et Conbrouse ont donné, sous le n° 187 de leur *Description complète et raisonnée des monnaies de la 2e race royale,* le dessin d'un denier du roi Raoul frappé à Sens, qu'ils indiquent comme manquant en nature et qu'ils ont copié sur Leblanc (1). Le type de ce denier diffère complétement de l'obole que nous décrivons. Celle-ci est calquée sur les GRATIA D - I REX de Charles le Chauve, tandis que le denier rapporté par les auteurs que nous venons de citer offrirait d'un côté en légende RODVLFVS HNCLIT avec REX dans le champ et au revers SENONIS CIVITAS. Sur notre obole on lit SENONES. En supposant que ce denier ait existé, le mot REX inscrit dans dans le champ pour la première fois, à Sens, serait, d'après M. de Longpérier (2), et nous partageons cet avis, l'origine d'un type qui fut adopté dans notre ville par les rois Capétiens dont la monnaie a été recueillie jusqu'à présent, Henri Ier et Philippe Ier. Ensuite sous Lous VI et Louis VII et dès la fin du règne de Philippe Ier, le type du temple est exclusivement usité. Nous ne pensons pas qu'on retrouve des deniers de Sens pour Hugues Capet et Robert, parce que pendant leurs règnes et jusque vers l'an 1035 le pouvoir fut presque exclusivement absorbé à

(1) P. 145.

(2) *Notice,* n° 555.

Sens par les comtes et les archevêques. Nous l'affirmerons cependant plus catégoriquement pour Hugues Capet, que pour Robert, car l'an 1015 la ville de Sens fut livrée à ce dernier roi par Léotheric; il est vrai que la possession qu'il en eut fut très-courte, puisque peu de temps après un traité intervint aux termes duquel le roi laissa à Rainard II l'usufruit du comté. Pendant cette occupation il serait possible que Robert ait forgé des espèces à son nom dans la ville soumise. Il faut ajouter qu'immédiatement après le traité, le comte Rainard II reprit sa complète omnipotence, qu'il la conserva intacte jusqu'en 1033, c'est-à-dire deux ans après la mort de Robert; d'où il suit que c'est seulement pendant que ce prince fut réellement et matériellement maître de Sens par l'événement de la guerre, qu'il put y faire battre monnaie; ce qui réduit singulièrement les chances de ce monnayage problématique.

Enfin nous avons comparé notre obole de Raoul au denier du même prince frappé à Château-Landon et publié pour la première fois par nous dans la *Revue* de Blois (p. 419 de l'année 1853). L'analogie est frappante; au droit la conformation et la disposition des lettres du GRATIA D⊸I REX, de la croisette et des grènetis semblent émaner du même graveur; le style du monogramme est à peu près le même, seulement, sur le denier de Château-Landon, il est accompagné de deux O cruciformes qui rappellent le monogramme du roi Eudes. La monnaie de ce dernier prince pour Château-Landon n'a pas encore été retrouvée, que nous sachions; mais, d'après nous, elle ne peut manquer de l'être un jour ou l'autre. Château-Landon était un *castrum* dépendant de la province ecclésiastique de Sens

et les similitudes du faire que nous venons de signaler confirment le principe qu'à certaines époques, sinon d'une manière absolue, la métropole imposait son empreinte aux ateliers compris dans sa circonscription.

VI

OBOLE DU COMTE RAINARD.

Le précieux denier du comte de Sens, Rainard, provenant du trésor de Saint-Paul hors les Murs, à Rome, et qui, après avoir fait partie de la collection de M. Poey-d'Avant, a pris place dans les cartons de la Bibliothèque impériale de France, paraît, eu égard seulement à son module, être resté une monnaie unique. Elle a été décrite et dessinée pour la première fois par M. de San Quintino (1), d'après lequel M. Cartier l'a reproduite dans la *Revue numismatique de Blois*, année 1846, p. 326, pl. XVII, n° 6. M. Cartier, comme M. de San Quintino, la donne au comte Rainard II (2), sans indiquer les motifs sur lesquels il se fonde; il se contente de dire que c'est à ce Rainard II, homme des plus méchants (1012-1055), qu'il faut l'attribuer. Cette classification nous paraît avoir été déterminée par le style du denier, dont plusieurs lettres sont déjà semi-

(1) *Monete del decimo e delle' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma, nel* 1843, *descritte e dichiarate da Giulio di S. Quintino* (Torino, 1846).

(2) Rainard II est bien le fils de Fromond II, mais c'est par erreur que M. S. Quintino le dit être neveu de Rainard Ier, car Fromond II était fils de ce dernier.

gothiques, car autrement si l'on eût pris seulement pour base l'importance et la puissance de l'un ou de l'autre des deux comtes Rainard, il eût fallu s'arrêter au premier, dont la domination fut absolue dans le comté, de 951 à 996 ou 999 — et dont la prépondérance fut complète sur l'archevêque et le clergé. Ces dernières raisons ont prévalu dans l'esprit de M. Poey-d'Avant qui, devenu possesseur de ce beau denier, l'a classé à Rainard Ier, dans la description de sa collection, sous le n° 1485, et en a donné (pl. XX, n° 10) un dessin plus exact que M. S. Quintino, sans cependant qu'il le soit complétement; c'est ce qui nous détermine nous-même à le faire graver sur notre planche (n° 7), à côté de l'obole que nous allons décrire et pour servir de point de comparaison :

✠ RANARDVDO. Dans le champ, la façade d'un temple sur deux degrés, orné de deux colonnes séparées par une croisette. La croisette de la légende surmonte le temple.

Rev. ✠ ZEOHHS CILVI entre deux grènetis; dans le champ, croix carlovingienne cantonnée de quatre points.

Obole de conservation passable et d'argent fin. — Poids : gr. 0.60. — Diamètre : 16 millimètres. — Pl. VII, n° 8.

Sur cette obole, le nom du comte est du côté du temple, tandis que sur le denier il est du côté de la croix. Le roi Philippe Ier, qui a adopté à Sens ce type, a suivi l'exemple de notre obole et inscrit son nom à l'entour du temple, témoin les deux deniers de ce prince publiés par nous dans la *Revue numismatique de Blois* (année 1854, pl. X, nos 10

et 11), et témoin encore le denier que nous donnons aujourd'hui sous le n° 9 de notre planche. Cette dernière pièce, qui vient d'être déterrée à Sens, fait partie de la collection de M. Poncelet, antiquaire en cette ville. Nous ferons remarquer en passant qu'elle présente au revers l'α et l'ω, qui se retrouvent sur les pièces de Sens et Provins dégénérées.

A la différence du denier de Rainard, notre obole ne contient aucune lettre gothique, et si le nom de Sens y était plus purement inscrit, nous inclinerions peut-être à penser qu'elle est antérieure ; mais cette circonstance, jointe à ce que sur le denier le nom de Sens est bien net, nous décide, ainsi que le style général, à placer l'une et l'autre pièces entre les années 1012 et 1055, c'est-à-dire que nous les attribuons à Rainard II. Nous y sommes conduit encore par la comparaison que nous en avons faite avec les deniers de Sens de Philippe Ier ; nous croyons, quant à présent, qu'il faut rapprocher de ce prince (1060) nos deux monnaies comtales.

Les variétés et la confusion qui existent dans les produits monétaires de Sens, au XIe siècle, font admettre qu'il existait dans cette ville deux ateliers rivaux, celui de l'archevêque, qui n'était peut-être que la continuation du monnayage mérovingien de l'Église de Sens, ainsi que nous l'avons déjà dit en nous fondant sur ce qu'aucune concession de l'époque carlovingienne n'a encore été retrouvée — et l'atelier du comte. La fabrication de ce dernier fut évidemment le résultat de l'usurpation, et cette usurpation, dont tout le tort était directement ressenti par l'archevêque, l'allié naturel et dévoué du roi, fut sans doute entre eux l'une des

causes les plus positives de leurs permanentes dissensions. Si nous en croyons M. Fillon, le temple ou plutôt le portail d'église était le signe distinctif de l'atelier ecclésiastique; et si à Sens le comte fit graver ce type sur ses monnaies, c'est parce qu'il aurait envahi l'atelier de l'archevêque dont il était l'ennemi le plus acharné, afin de donner un témoignage visible de la fusion entre ses mains des deux officines. D'après ces données, nous devrions nous attendre à trouver, un jour ou l'autre, des monnaies épiscopales de Sens au temple; nous ne savons pas sous quel nom, mais si nous rencontrions des espèces sénonaises à ce type, qui fussent des premières années du onzième siècle ou de la fin du dixième, sans porter le nom du comte, il faudrait peut-être les attribuer aux archevêques. D'après ce système, nous devrions aussi nous attendre à trouver des monnaies comtales à un autre type que celui du temple, émanées de l'atelier parallèle du comte, fonctionnant avant l'absorption de l'atelier de l'archevêque, en un mot avant la fusion des officines rivales entre les mains du plus fort, puisque la présence de ce temple sur la monnaie du comte n'y serait que le signe et la preuve démonstrative de cette absorption et de cette fusion. Nous sommes cependant disposé à croire que les espèces au temple connues du comte Rainard sont ses débuts dans la fabrication monétaire. Nous ne nions pas pour cela la possibilité de ce fait qu'il aurait copié le type spécial de l'archevêque, mais sans le donner toutefois comme bien probable, et en ajoutant que ce type a pu être imité par le comte sur des monnaies de Sens d'aspect royal qui étaient à cette époque et qui furent longtemps après encore dans la circulation, notamment sur les deniers de la

même catégorie que celui dont nous avons donné le dessin sous le n° 3 de notre planche. Disons enfin que les quatre points qui cantonnent la croix carlovingienne de ces monnaies comtales se retrouvent sur les deniers carolins de Sens au temple, ce qui tendrait à faire admettre que l'imitation put être tirée de ces dernières pièces. Cela n'est pas décisif, car l'archevêque lui-même, dans sa fabrication supposée, a pu prendre le modèle de son temple et des quatre points sur ces monnaies carolines et ce fut peut-être après cette imitation que le comte la reproduisit comme prise de possession d'un atelier qu'il avait conquis sur son adversaire.

VII

OBOLE COMTALE COPIÉE SUR L'OBOLE ARCHIÉPISCOPALE DE SENS, A LA MAIN.

Quoi qu'il en soit des conjectures que nous avons faites, la seule monnaie qu'on puisse donner sans chance d'erreur à l'archevêque de Sens, à Sewin ou à Léotheric, et sans toutefois indiquer lequel d'une manière définitive, puisque la pièce ne porte que le nom de la ville de Sens et qu'elle est anépigraphe de l'autre côté, c'est l'obole à la main étendue que nous avons fait connaître pour la première fois l'année dernière dans la *Revue numismatique de Blois* sous le n° 5 de la planche X. Que cette main soit la représentation d'importantes reliques, comme les doigts de saint Ebbon ou le bras de saint Léon, placées à grands frais par l'archevêque Sewin dans sa nouvelle basilique et conservées encore précieusement aujourd'hui dans le trésor de la

cathédrale de Sens; que cette main soit, contre notre opinion, la représentation de la main de Dieu prenant en gré le sacrifice que lui faisait de sa vie le premier martyr chrétien, saint Étienne, sous l'invocation duquel se trouve l'église de Sens, l'obole dont nous parlons ne peut avoir été émise que par l'archevêque; car lui seul pouvait avoir la pensée de placer sa monnaie sous les pieux auspices de la *main* redoutable du saint qui avait sauvé la métropole du sac des barbares et des infidèles, ou de la relique papale de saint Léon, ou du saint martyr Étienne dont son église avait retenu le nom.

Ce qui nous affermit encore dans cette opinion c'est l'espèce de contrefaçon que nous allons décrire.

RVINVRIOIII⁵ (RAINARCOMES) entre deux grènetis; dans le champ une croix carlovingienne.

Rev. Dans le champ croix semblable; entre deux grènetis quatre croisettes évidées inscrites chacune vis-à-vis l'une des extrémités de la croix.

Obole d'argent. — Poids: gr. 0.68. — Diamètre: 15 millimètres. — Pl. VII, nº 11.

Nous avons fait précéder le dessin de cette obole de celui de l'obole à la main (pl. VII, nº 10), qui nous paraît lui avoir servi de modèle; le rapprochement de ces deux dessins en dira plus que nous. Notons encore que le poids de ces deux pièces est exactement le même; placées chacune dans un plateau de la balance, l'équilibre le plus complet se produit. Ce n'est pas là évidemment le résultat du hasard, mais bien du calcul; à l'imitation des types est venue se joindre l'égalité entière du poids. Mais dans quelles cir-

constances ont eu lieu ces faits numismatiques? Quelque difficile qu'en soit l'explication, nous la chercherons dans les faits historiques locaux. L'archevêque Léotheric, fatigué des persécutions du comte Rainard II, livra la ville au roi Robert, en l'an 1015. Ce dernier, qui avait bien d'autres luttes à soutenir, bien d'autres provinces et bien d'autres villes à conquérir, dut, en quittant Sens, y laisser seulement une garnison sous les ordres de son allié, l'archevêque. C'est probablement à cette époque que, seul maître de la ville, Léotheric, enhardi peut-être par la fabrication des deniers au GRACIA DEI REX dégénéré [1], eut la pensée de créer une monnaie qui fût propre à l'archevêque, et qu'il inventa le type de la main étendue. Le comte Rainard II, chassé de Sens, fut quelque temps sans doute à obtenir le secours du comte de Champagne et se retira à Montereau, dont la ville et le château lui avaient été donnés en garde [2]. L'émission d'une monnaie épiscopale ne fut pas sans exciter très-vivement sa jalousie et sans éveiller en lui le désir de la contrebalancer par une émission analogue. Toutefois, dans la situation précaire où il se trouvait, poussé peut-être aussi par des nécessités financières, se crut-il obligé de tempérer son imitation au point de rendre presque méconnaissable son nom sur ces espèces et de manière qu'elles fussent même acceptées par ceux qui n'obéissaient plus qu'au roi et à l'archevêque.

Certes le champ des hypothèses est vaste, et il est regrettable que la numismatique soit trop souvent obligée de s'y tenir, mais ce n'est qu'à l'aide de conjectures, appuyées sur

(1) *Revue de Blois*. 1854, pp. 219 et suiv.

(2) Conbrouse, *Monnaies royales de France*, série Capétienne, p. 18.

des faits historiques, qu'on arrivera d'explications en explications à en rencontrer de satisfaisantes.

VIII

OBOLE DE SENS A REVERS ANÉPIGRAPHE.

Le denier de cette catégorie a été plusieurs fois publié et dessiné. L'obole ne s'était pas encore retrouvée.

✠ SENONESCITS; dans le champ et dans un grènetis une croix carlovingienne dont les extrémités sont pointées à la manière bourguignonne.

Rev. Sans légende; croix semblable entourée d'un grènetis dans le champ.

Obole d'argent rognée.—Poids : 0.74.—Diamètre : 15 millimètres. — Pl. VII, n° 12.

Les variétés de ce type sont nombreuses, comme celles des monnaies au type de Sens-Provins. Nous recueillons avec soin les unes et les autres dans le but de déterminer, s'il est possible, le commencement, les vicissitudes et la fin de ces curieux monnayages qui nous paraissent s'être prolongés, à Sens, sous les vicomtes dont l'origine commence après l'année 1055, époque de la mort du dernier comte, Rainard II. Ces vicomtes furent sans nul doute les agents d'une fabrication monétaire dont les produits sont peut-être à la fois et les espèces à revers anépigraphe et celles au type de Sens-Provins. Nous avons retrouvé, dans divers documents écrits, les noms de plusieurs monétaires de ces vicomtes; d'autres fois nous avons rencontré des noms de

monnayers, sans qu'il fût possible de distinguer s'ils appartenaient au vicomte ou à l'archevêque.

IX

OBOLE DU SÉNAT.

Ce qu'on appelle la monnaie provinoise du sénat est trop intimement liée à la numismatique sénonaise, par sa ressemblance avec la monnaie commune de Sens et Provins, pour que nous ne donnions pas la description et le dessin de l'obole suivante :

✠ (S)ϵNATVS · P · Q · R · entre deux grènetis ; dans le champ le type du prétendu peigne au-dessus duquel se voit un S ; cette dernière lettre paraît avoir eu pour l'accoster deux ornements devenus frustes (peut-être un croissant et une étoile).

Rev. ✠ · ROMA (CA)PVS · M · entre deux grènetis ; dans le champ une croix carlovingienne, cantonnée au premier d'une étoile à cinq pointes. CAPVS est mis pour CAPVT ; M est l'initiale de MVNDI.

Obole de billon. — Poids : 0.32. — Diamètre : 14 millimètres. — Pl. VII, n° 13.

Différents numismates ont expliqué ces sortes de monnaies, et l'on s'accorde aujourd'hui à penser qu'elles furent émises pour la première fois au temps de la république, organisée à Rome par Arnaud de Brescia (1147-1154).

M. Bourquelot qui, dans la *Revue numismatique de Blois*, année 1858, p. 55, les avait attribuées à l'époque de

la république de Rienzi, s'est rattaché à l'autre opinion dans son *Histoire de Provins*, t. Ier, p. 447.

Le denier provinois du sénat avait été publié et dessiné dans différents livres; l'obole avait été décrite par M. Poey-d'Avant, sous le n° 1519 de la description de sa collection; mais nous croyons que jusqu'à présent elle n'avait pas encore été gravée. Toutefois il y a lieu de remarquer quelques différences; la croix de l'obole de M. Poey-d'Avant est cantonnée au 1er d'un besant, au 2e d'une étoile, au 3e de l'oméga et au 4e de l'alpha; sur notre obole un seul signe orne la croix, c'est une étoile dans le premier canton.

PH. SALMON.

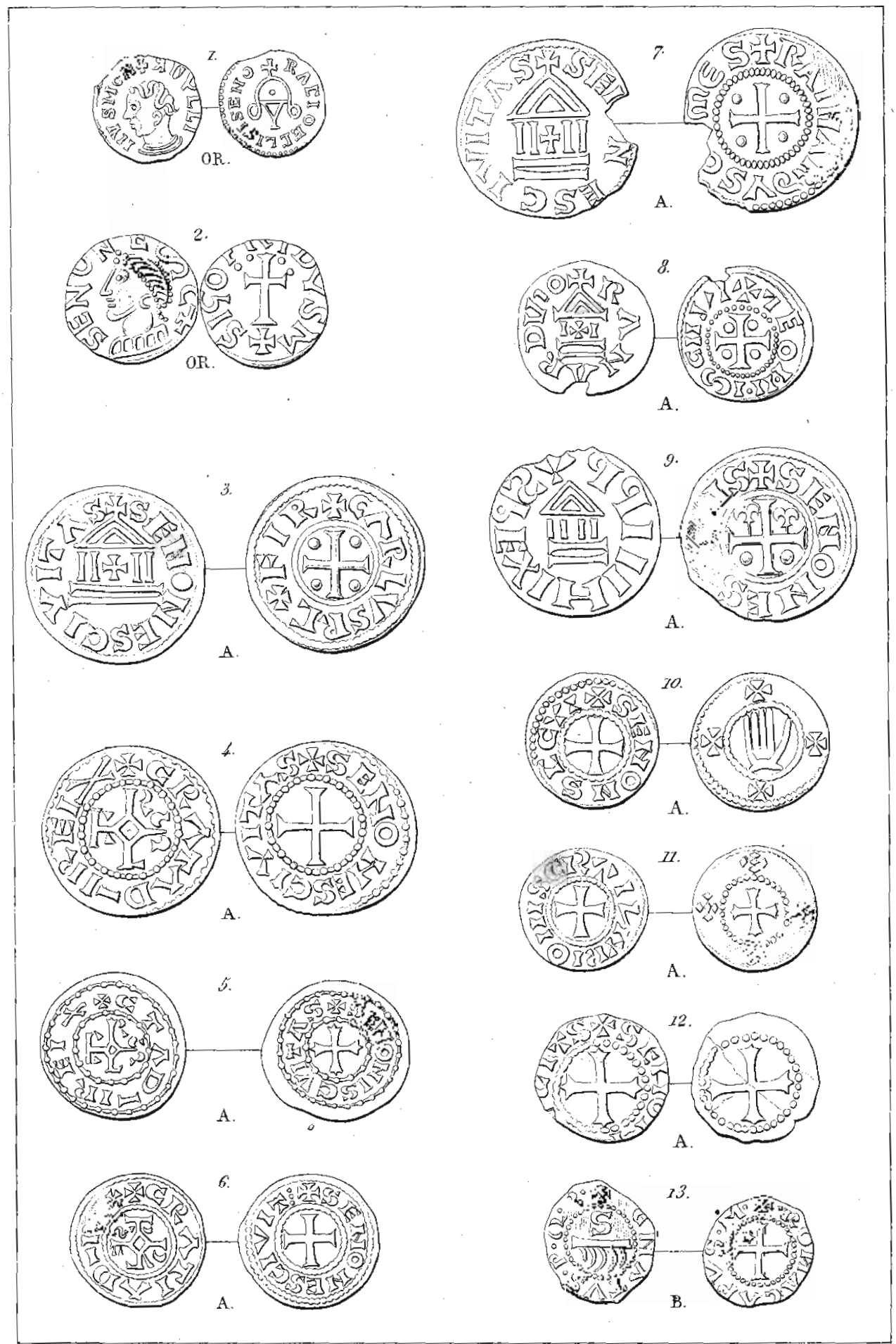

J. Vandendaelen del.